

2005



Rapport de la
commissaire
à l'environnement et
au développement durable
à la Chambre des communes

Chapitre 4
La salubrité de l'eau potable :
responsabilités fédérales



Bureau du vérificateur général du Canada

Le Rapport de 2005 de la commissaire à l'environnement et au développement durable comporte huit chapitres, ainsi que le Point de vue de la commissaire et les Points saillants. La table des matières principale se trouve à la fin du présent document.

Dans le présent Rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le Rapport est également diffusé sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au :

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks, arrêt 10-1
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Téléphone : (613) 952-0213, poste 5000, ou 1 888 761-5953
Télécopieur : (613) 943-5485
Courriel : distribution@oag-bvg.gc.ca

This document is also available in English.

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada 2005
N° de catalogue FA1-2/2005-4F
ISBN 0-662-74889-1



Chapitre

4

La salubrité de l'eau potable
Responsabilités fédérales

Les travaux de vérification dont traite ce chapitre ont été menés conformément au mandat législatif, aux politiques et aux méthodes du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces politiques et méthodes respectent les normes recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agrés.

Table des matières

Points saillants	1
Introduction	5
L'importance de la salubrité de l'eau potable	5
Qu'entend-on par eau potable?	5
Le rôle du gouvernement fédéral en matière d'eau potable	5
Vérifications antérieures	7
Objet de la vérification	8
Observations et recommandations	9
L'élaboration des <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i>	9
Le processus d'élaboration et d'examen des recommandations est lent	10
Un arriéré de recommandations à examiner	14
Santé Canada doit continuer de promouvoir les Recommandations	16
La conformité du gouvernement fédéral aux <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i>	16
Les procédures ministérielles manquent d'uniformité	16
Une combinaison de méthodes d'analyse bactériologique dans les emplacements retenus	18
Le besoin d'une orientation claire au niveau central	19
L'eau potable à bord des trains de voyageurs, des avions et des navires de croisière	21
Il n'y a aucune inspection de l'eau potable à bord des avions	22
Les lacunes et les incohérences de la méthode d'inspection de Santé Canada	23
L'état d'avancement du Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral	26
Conclusion	28
À propos de la vérification	30
Annexes	
A. Progrès réalisés à l'égard des engagements relatifs à l'eau potable dans les stratégies de développement durable	33
B. Tableau des recommandations	34



La salubrité de l'eau potable

Responsabilités fédérales

Points saillants

Objet Au Canada, la responsabilité de la salubrité de l'eau potable est partagée. Les gouvernements provinciaux et territoriaux détiennent la principale responsabilité législative pour réglementer l'approvisionnement du public en eau potable. Pour sa part, le gouvernement fédéral doit assurer la salubrité de l'eau potable fournie aux collectivités des Premières nations; sur les bases militaires, dans les parcs nationaux et dans les installations fédérales; et à bord des véhicules de transport tels que les trains de voyageurs, les avions et les navires de croisière se déplaçant d'une province à l'autre et à l'étranger. Par ailleurs, le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan dans un domaine connexe, soit l'élaboration des *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*.

Au cours de la présente vérification, nous avons examiné le processus suivi par le gouvernement fédéral afin d'élaborer les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*. Nous avons aussi vérifié si le gouvernement s'acquitte de son obligation, prévue dans le *Code canadien du travail*, de veiller à ce que l'eau potable que consomment ses employés soit conforme à ces recommandations. Nous avons donc examiné si six ministères et organismes fédéraux clés effectuent les analyses obligatoires ayant pour objet de détecter la présence de bactéries dans l'eau de consommation, analyses qui sont essentielles pour protéger la santé humaine. De plus, nous nous sommes penchés sur les activités de Santé Canada visant l'inspection de l'eau potable fournie à bord des véhicules de transport.

Nous traitons, dans le chapitre 5 du présent rapport, de la question de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations.

Pertinence Les responsabilités fédérales en matière d'eau potable peuvent avoir des répercussions sur des millions de gens, dont les employés et les voyageurs. L'eau potable est exempte de contaminants microbiologiques et le niveau des contaminants chimiques qu'elle contient n'est pas dommageable pour la santé humaine. L'eau potable

contaminée peut avoir des conséquences désastreuses sur la santé publique, comme dans le cas de l'incident tragique survenu en 2000 à Walkerton, en Ontario.

Les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* sont importantes pour la protection de la santé des Canadiennes et des Canadiens parce qu'elles décrivent les contaminants que tout système d'approvisionnement en eau (public, semi-public et privé) devrait éliminer, ou réduire à des niveaux acceptables, pour fournir une eau qui soit la plus propre, la plus salubre et la plus fiable possible. Les *Recommandations* établissent les limites acceptables pour les caractéristiques chimiques, microbiologiques, physiques et radiologiques de l'eau potable.

Constatations

- Afin d'élaborer les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*, Santé Canada dirige un processus auquel participent les provinces et les territoires, qui est consultatif, transparent et fondé sur le risque et les connaissances scientifiques. Ce processus est cependant toujours lent. En effet, il faut souvent cinq ans ou plus pour élaborer de nouvelles recommandations ou pour revoir les recommandations existantes. Dans le discours du Trône de 2002, le gouvernement s'est engagé à accélérer les travaux qu'il exécute avec les provinces pour améliorer les *Recommandations*. Sur 83 recommandations concernant les paramètres chimiques ou physiques, environ 50 pourraient devoir être mises à jour pour refléter l'état actuel de la science. Au rythme actuel toutefois, il faudrait au moins dix ans pour éliminer cet arriéré. De plus, si de nouveaux contaminants devaient être ajoutés à cette liste, l'élimination de l'arriéré pourrait être encore plus problématique.
- Les six ministères et organismes fédéraux que nous avons examinés sont tous assujettis au *Code canadien du travail*, mais leurs politiques, leurs procédures et leurs exigences en matière de salubrité de l'eau potable diffèrent : certaines sont détaillées, tandis que d'autres sont incomplètes ou imprécises. C'est pourquoi nous avons trouvé différentes procédures d'analyse bactériologique dans les 35 emplacements choisis pour notre vérification. Cette grande variabilité de la conformité aux *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* montre l'absence d'une orientation centrale dans les domaines de compétence fédérale. Pour ce qui est des sites où une contamination bactériologique a été détectée, les ministères responsables ont pris des mesures correctives.

- En vertu du *Règlement sur l'eau potable des transports en commun*, Santé Canada est tenu d'inspecter la qualité de l'eau à bord des trains de voyageurs, des avions et des navires de croisière. Nous avons constaté que le Ministère inspecte l'eau à bord des navires de croisière et des trains, mais non dans les avions en raison de questions de financement. Santé Canada ne peut donc pas garantir aux millions de voyageurs canadiens que l'eau à bord des avions est potable.
- Le Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral de 2004 constitue un premier pas vers l'élaboration d'une stratégie fédérale cohérente pour régler les questions relatives à l'eau, y compris celles qui touchent la santé humaine. Toutefois, même si, en 2003, le gouvernement fédéral a déclaré que l'eau était une priorité de développement durable, il est difficile de définir où en est actuellement le Cadre, et son avenir est incertain. Les hauts fonctionnaires qui ont préparé le Cadre ne se sont pas réunis depuis plus d'un an et les prochaines étapes concernant l'utilisation du Cadre ne sont pas encore bien définies.

Réaction des ministères. Tous les ministères concernés par cette vérification ont exprimé leur accord avec nos recommandations. Tous les ministères, sauf un, ont donné des réponses satisfaisantes dans lesquelles ils décrivaient les mesures qu'ils jugeaient nécessaires pour répondre à nos recommandations dans l'avenir. Toutefois, la réponse donnée par Environnement Canada sur le Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral n'aborde pas pleinement les détails de notre recommandation.

Introduction

L'importance de la salubrité de l'eau potable

4.1 Un approvisionnement en eau propre, salubre et fiable est essentiel à la santé humaine. Dans de nombreuses régions du monde, l'eau de consommation n'est pas encore traitée et elle transporte des agents responsables de maladies d'origine hydrique et de décès. Au Canada et dans d'autres pays industrialisés, la purification de l'eau potable municipale a en grande partie éliminé les maladies transmises par l'eau. Mais il n'y a pas place pour la complaisance, comme en témoignent les incidents survenus en 2000 à Walkerton, en Ontario, et en 2001, à North Battleford, en Saskatchewan. Les habitants de ces collectivités ont été malades après avoir bu de l'eau contaminée par des micro-organismes dangereux. Certaines maladies ont eu des conséquences à long terme et d'autres ont même été fatales. Des **avis de faire bouillir l'eau** sont encore diffusés occasionnellement dans les municipalités du Canada.

Avis de faire bouillir l'eau —
Recommandation de porter à forte ébullition pendant au moins une minute l'eau utilisée pour la consommation humaine.



Pour être potable, l'eau doit être exempte de contaminants microbiologiques et le niveau d'autres contaminants doit être acceptable.

Qu'entend-on par eau potable?

4.2 Pour être potable, l'eau doit être exempte de contaminants microbiologiques et le niveau de ses contaminants chimiques ne doit pas être dommageable pour la santé. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de comprendre et de gérer globalement les diverses composantes du système d'approvisionnement en eau — de la protection à la source, au traitement et à la distribution de l'eau potable aux consommateurs. C'est le fondement de « l'approche à barrières multiples » du Canada, qui reconnaît les liens entre les questions relatives à la santé et à l'environnement et préconise l'intégration des initiatives d'amélioration de la santé publique aux initiatives de protection de l'environnement naturel. L'objectif principal de cette approche est de réduire le risque de contamination de l'eau potable par la mise en place de systèmes de protection — comme les mesures de protection à la source ainsi que le traitement et la surveillance de l'eau — entre le consommateur de l'eau et les facteurs de contamination réels et éventuels.

Le rôle du gouvernement fédéral en matière d'eau potable

4.3 Responsabilité partagée. Au Canada, la salubrité de l'eau potable est une responsabilité partagée. Aux termes de la loi, la réglementation de l'approvisionnement du public en eau potable est généralement un domaine de compétence provinciale et territoriale.

Le saviez-vous?

- Le pourcentage de Canadiens qui s'approvisionnent à une source d'eau municipale : **environ 75 p. 100**
- Le nombre d'installations de traitement des eaux municipales au Canada qui traitent l'eau des lacs, des rivières et des sources d'eau souterraine : **environ 4 000**
- Le nombre d'éclotions de maladies d'origine hydrique signalées au Canada entre 1974 et 1996 : **160 (touchant environ 8 000 personnes)**
- Le nombre de jours faisant l'objet d'un avis de faire bouillir l'eau dans les municipalités du Canada : **2 494 en 1993 et 3 100 en 1998 — une augmentation de 24 p. 100**

Recommandation — Spécification de la concentration maximale acceptable d'un contaminant dans l'eau potable. La documentation appuyant une recommandation comprend les sources d'exposition, les méthodes de détection, les contaminants qui peuvent être retirés en utilisant la technologie de traitement disponible, et les effets potentiels sur la santé.

Les municipalités surveillent habituellement le fonctionnement quotidien de même que l'entretien des installations de traitement de l'eau et de l'infrastructure de distribution.

4.4 Le gouvernement fédéral doit assurer la salubrité de l'eau potable fournie aux collectivités des Premières nations; sur les bases militaires, dans les parcs nationaux et dans les lieux historiques, dans les établissements correctionnels fédéraux, aux points d'entrée, dans les missions du Canada à l'étranger et dans d'autres installations fédérales; et à bord des trains de voyageurs, des avions et des navires de croisière se déplaçant d'une province à l'autre et à l'étranger. Ces responsabilités peuvent avoir des répercussions sur des millions de gens, dont les employés et les voyageurs. L'Agence canadienne d'inspection des aliments est responsable de l'application de la *Loi sur les aliments et drogues* en ce qui concerne la qualité de l'eau embouteillée (l'eau embouteillée ne faisait pas partie de cette vérification). Par ailleurs, le gouvernement fédéral appuie les provinces et les territoires de nombreuses façons, notamment par des projets scientifiques et de recherche, l'élaboration de lignes directrices nationales sur l'eau, le financement des infrastructures municipales et des stratégies de prévention de la pollution de l'eau.

4.5 *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.* Santé Canada dirige l'élaboration des *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*. À cette fin, il fournit son expertise scientifique et assure la coordination avec les provinces et les territoires. Le Comité fédéral-provincial-territorial (FPT) sur l'eau potable a le mandat de mettre à jour les *Recommandations* et d'élaborer de nouvelles recommandations issues des évaluations des risques. Ce comité existe sous une forme ou une autre depuis le milieu des années 1970.

4.6 Les **Recommandations** portent sur 165 paramètres microbiologiques, physiques, chimiques et radiologiques présents dans l'eau potable, qui doivent être éliminés ou réduits à un niveau acceptable pour garantir la protection de la santé humaine. Les fournisseurs d'eau potable au Canada se servent de ces *Recommandations* qui constituent une partie importante de l'approche à barrières multiples adoptée pour protéger l'eau potable.

4.7 *L'obligation du gouvernement fédéral de garantir la salubrité de l'eau potable.* Le gouvernement fédéral doit assurer la salubrité de l'eau sur les bases militaires, dans les parcs nationaux et dans d'autres installations fédérales. Cette obligation de fournir de l'eau potable aux employés fédéraux découle du *Code canadien du travail* et de sa

réglementation. Aux termes du *Code*, l'eau potable est définie comme de l'eau qui est conforme aux *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*.

Conseil national mixte — Tribune où les membres, dont les agents négociateurs de la fonction publique et les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, peuvent cerner ensemble les grands enjeux relatifs aux relations de travail et trouver des solutions collectives aux problèmes en milieu de travail.

4.8 En 1989, par l'intermédiaire du **Conseil national mixte**, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a publié la Directive sur l'hygiène. Celle-ci réitère l'obligation d'appliquer les Recommandations dans les immeubles du gouvernement fédéral occupés par des fonctionnaires fédéraux. Dans le cas des immeubles qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral mais où travaillent des fonctionnaires fédéraux, la Directive sur l'hygiène précise que les Recommandations doivent être appliquées « dans la mesure où il est possible de le faire ».

Véhicule — Tout avion, train, navire, véhicule automobile ou autre mode de transport utilisé dans le service international, le service interprovincial, la navigation sur la mer ou sur les côtes du Canada, dans les baies, golfes et ports d'eau de mer du Canada, et sur les eaux des Grands Lacs et autres eaux navigables du Canada.

4.9 La responsabilité du gouvernement fédéral concernant l'eau potable à bord des véhicules de transport. Selon la *Loi sur le ministère de la Santé*, Santé Canada doit assumer le devoir et le rôle de protéger la santé des Canadiens à bord des trains de voyageurs, des avions et des navires de croisière et dans leurs services auxiliaires tels que les gares et les aéroports. Le *Règlement sur l'eau potable des transports en commun* traite de la fourniture et du traitement de l'eau utilisée pour boire ou préparer les aliments à bord des **véhicules** exploités par les **transporteurs publics**. Selon ce règlement, Santé Canada a le pouvoir et l'obligation d'inspecter la qualité de l'eau potable à bord des véhicules soumis à l'autorité du Parlement.

Transporteur public — Tout propriétaire d'un véhicule ou tout employé ou agent qui en fait l'exploitation.

Vérifications antérieures

4.10 La commissaire à l'environnement et au développement durable a déjà effectué deux vérifications qui ont donné lieu à des recommandations sur la qualité de l'eau potable. En 2001, dans la vérification portant sur le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, elle recommandait que Santé Canada énonce clairement ses responsabilités dans le bassin en matière de protection de la santé humaine contre les contaminants potentiels de l'eau potable. En 2003, dans la vérification de la sécurité et de l'accès sur le marché des pesticides, elle recommandait que Santé Canada et Environnement Canada veillent à déterminer le besoin d'élaborer des recommandations à jour sur la qualité de l'eau en ce qui a trait aux pesticides présentant les plus grands risques pour les Canadiennes et les Canadiens et leur environnement, et à appuyer l'élaboration de telles recommandations.

4.11 De plus, une pétition en matière d'environnement soumise en vertu de l'article 22 de la *Loi sur le vérificateur général* demandait que le



Document publié par Santé Canada

ministre fédéral de la Santé et le ministre de l'Environnement revoient la recommandation pour la qualité de l'eau potable concernant le trichloroéthylène (TCE) et qu'ils s'occupent immédiatement du problème de contamination de l'eau potable par le TCE dans le canton de Beckwith, en Ontario. La commissaire a vérifié la réponse du gouvernement fédéral à cette pétition et en a traité dans les chapitres sur les pétitions en matière d'environnement de ses rapports de 2001 et de 2003.

Objet de la vérification

4.12 Notre vérification avait pour objet de répondre aux questions suivantes :

- Les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* sont-elles élaborées selon un processus fondé sur les connaissances scientifiques, le risque, la transparence et la consultation, et les délais d'exécution raisonnables?
- Le gouvernement fédéral s'acquitte-t-il de son obligation légale de s'assurer que l'eau potable que consomment ses employés est conforme aux *Recommandations*?
- Comment le gouvernement fédéral gère-t-il et surveille-t-il la qualité de l'eau potable utilisée à bord des véhicules effectuant des déplacements interprovinciaux et internationaux, soit les trains de voyageurs, les avions et les navires de croisière?
- Les ministères retenus ont-ils accompli des progrès concernant les engagements en matière d'eau potable qu'ils ont pris dans leur stratégie de développement durable? Quel est l'état d'avancement du Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral (une initiative fédérale sur l'eau)?
- Santé Canada a-t-il donné suite aux recommandations choisies et aux principales observations des vérifications antérieures?

4.13 Nous avons évalué tout au long du présent chapitre les progrès réalisés à l'égard des engagements liés à l'eau potable qui ont été pris dans les stratégies de développement durable. Cette évaluation est résumée à l'annexe A.

4.14 La question de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations est traitée dans le chapitre 5 du présent rapport. Puisque notre vérification était centrée sur des questions liées à la qualité de l'eau potable, nous n'avons pas examiné le rendement du gouvernement fédéral concernant l'application des dispositions de la *Loi sur les aliments et drogues* à la qualité de l'eau embouteillée.

4.15 Pour en savoir davantage sur les objectifs, l'étendue, la méthode et les critères de la vérification, voir **À propos de la vérification**, à la fin du chapitre.

Observations et recommandations

L'élaboration des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada

4.16 Les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* communiquent aux fournisseurs d'eau potable canadiens la concentration maximale acceptable de contaminants pouvant être utilisée comme cible de traitement afin d'obtenir une eau potable propre, salubre et fiable pour la consommation humaine. Santé Canada dirige l'élaboration des Recommandations. Le Ministère met à profit les connaissances scientifiques et la consultation afin d'évaluer l'exposition des Canadiens aux contaminants présents dans l'eau, déterminer leurs répercussions sur la santé humaine et recommander des méthodes de rechange efficaces pour le traitement de l'eau. Le Ministère a réitéré son intention de poursuivre ses travaux à cet égard dans sa stratégie de développement durable de 2004.

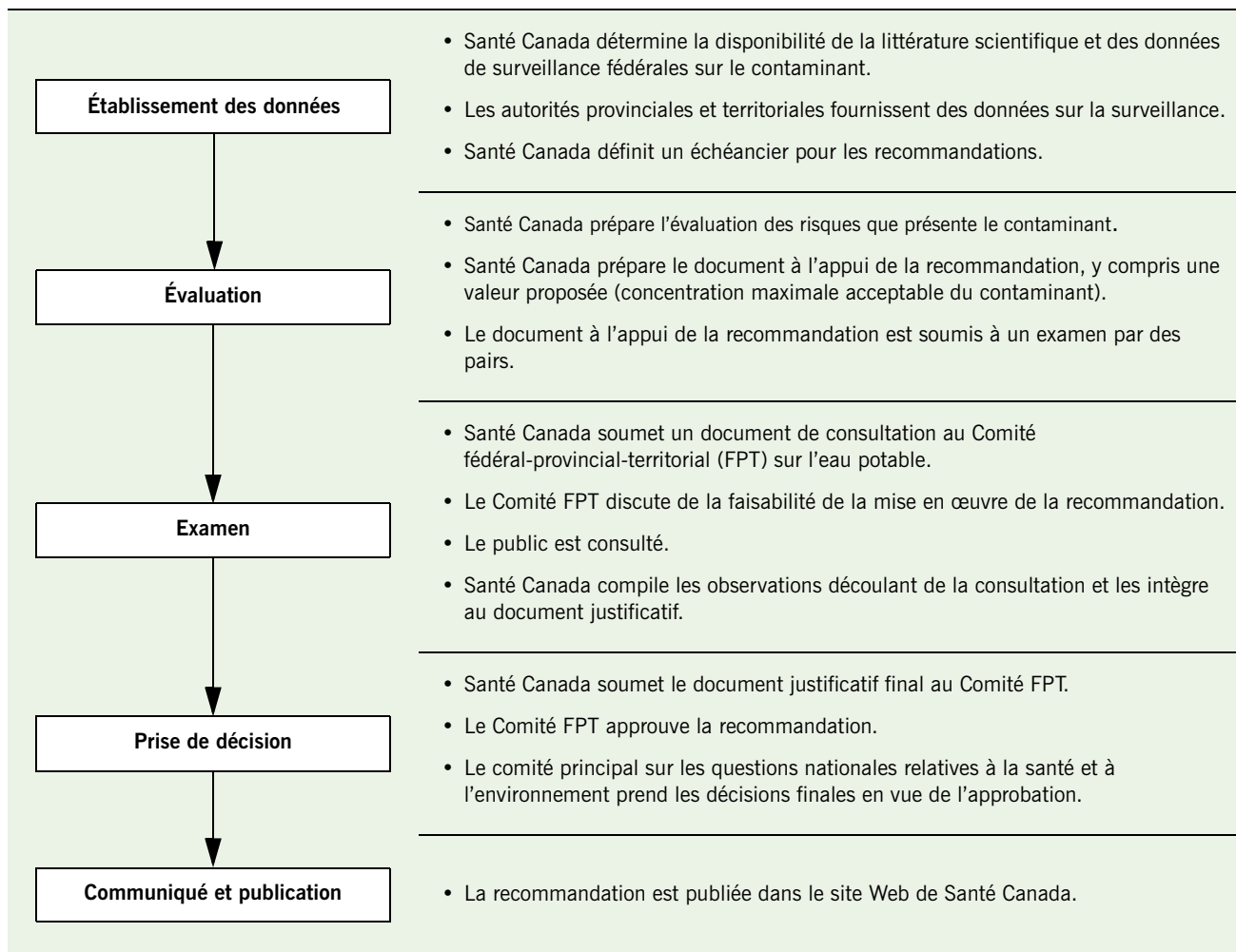
4.17 **Santé Canada appuie les provinces et les territoires.** Santé Canada fournit des services de secrétariat technique au Comité FPT sur l'eau potable et, à ce titre, il collabore avec les provinces et les territoires dans le but de recueillir un consensus sur les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*. Les provinces et les territoires peuvent alors appliquer les Recommandations dans leurs contextes respectifs. Le Ministère a indiqué que les provinces et les territoires utilisent les Recommandations de diverses façons. Certains les considèrent comme des directives générales et d'autres comme des objectifs de qualité de l'eau à atteindre ou encore des normes qu'il faut respecter pour se conformer à leurs lois. Certaines provinces ont adopté la totalité des Recommandations et d'autres celles qui répondent à leurs besoins.

4.18 **Les Recommandations sont-elles fiables?** Santé Canada a établi un processus détaillé pour l'élaboration des nouvelles recommandations et l'examen des recommandations actuelles qui doivent être mises à jour (voir la pièce 4.1). Il s'agit d'un processus consultatif, transparent et fondé sur le risque et les connaissances scientifiques (voir la pièce 4.2).

Le processus d'élaboration et d'examen des recommandations est lent

4.19 Selon Santé Canada, il faudrait de deux à trois ans pour élaborer ou examiner une recommandation, de l'établissement des données à l'approbation finale et à la publication. Nous avons toutefois constaté que l'examen de la recommandation pour l'aluminium avait duré quatre ans et que celui pour l'*Escherichia coli* (*E. coli*) avait duré sept ans. De plus, cela fait huit ans que le Comité FPT a entrepris l'examen de la recommandation pour l'arsenic, mais il n'a pas encore dépassé l'étape de la consultation publique.

Pièce 4.1 Processus adopté par Santé Canada pour élaborer et mettre à jour les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*



Source : Adaptation d'un document de Santé Canada

4.20 Dans sa stratégie de développement durable de 2001, Santé Canada s'était engagé à élaborer ou à mettre à jour au moins six recommandations au plus tard à la fin de mars 2004. Pour le Ministère, cet engagement signifiait que l'étape de l'évaluation des recommandations serait achevée à cette date et que celles-ci pourraient faire l'objet de consultations publiques. Après cette étape

Pièce 4.2 Nos observations sur le processus adopté par Santé Canada pour élaborer et mettre à jour les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*

Observations
<p>Évaluation des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations des risques pour la santé prennent en compte les études toxicologiques (animaux) et épidémiologiques (humains) traitant des effets sur la santé, dont le cancer, et des effets sur la reproduction et le développement. • La documentation produite pour chaque recommandation mentionne les risques pour la santé, les sources d'exposition possibles et le niveau d'élimination des contaminants qu'il est possible d'obtenir à l'aide de la technologie existante.
<p>Examen des connaissances scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque recommandation est établie après un examen approfondi de la documentation et des données de recherche sur des aspects tels que les sources du contaminant dans l'environnement, les données nationales sur l'exposition, les méthodes de détection et les techniques de traitement. • Santé Canada valide son évaluation scientifique à l'aide d'un processus d'examen par les pairs et de la rétroaction obtenue d'organisations comme l'Association canadienne des eaux potables et usées, la United States Environmental Protection Agency (l'agence américaine de protection de l'environnement) et l'Organisation mondiale de la santé. • Santé Canada et Environnement Canada ont des mécanismes actifs d'échange d'information scientifique sur l'eau.
<p>Transparence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé Canada administre deux sites Web qui renseignent les Canadiens sur les questions actuelles concernant l'eau potable et la santé (<i>Votre santé et vous</i> et <i>Parlons d'eau</i>). • Santé Canada affiche dans son site Web de l'information sur les <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i>, par exemple les discussions, les débats et les décisions du Comité FPT, la documentation à l'appui des Recommandations et les demandes de consultation publique. • Les Canadiens peuvent s'abonner à un bulletin électronique et recevoir les dernières nouvelles sur les Recommandations par courriel.
<p>Consultation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé Canada élabore les Recommandations en consultation continue avec les parties intéressées des provinces et des territoires. • Santé Canada demande à des experts externes d'examiner l'évaluation des risques pour la santé de chaque recommandation. • Chaque recommandation fait l'objet de consultations publiques.

du processus (voir la pièce 4.1), le Comité FPT se charge principalement de l'approbation des recommandations. En se fondant sur cette interprétation, nous avons constaté que Santé Canada avait respecté la date limite de mars 2004 fixée pour l'achèvement de l'étape de l'évaluation de six recommandations. Par contre, nous avons relevé que pour cinq d'entre elles, l'étape de l'évaluation avait commencé entre 1994 et 1999, soit bien avant l'engagement pris en 2001. Tout compte fait, l'étape de l'évaluation de ces recommandations, qui représente seulement une partie du processus, s'est échelonnée sur une période de trois à sept ans. Cette seule étape dépasse donc amplement le délai de deux à trois ans que Santé Canada s'est accordé pour mener à terme tout le processus. De plus, la période de consultation de même que la prise de décision et l'approbation par le Comité FPT ont retardé d'encore quatre ans, dans certains cas, la publication des recommandations.

4.21 Le Ministère a indiqué qu'il n'avait pas encore fixé d'échéances internes précises pour terminer l'évaluation des recommandations. À notre avis, le processus d'élaboration des recommandations affiche toujours la même lenteur. Il retarde donc l'élaboration de nouvelles recommandations et l'examen des recommandations actuelles pour des contaminants pour lesquels Santé Canada et le Comité FPT ont déterminé qu'ils représentaient une menace pour la santé humaine.

4.22 Recommandation. Santé Canada devrait établir des échéances internes précises pour l'élaboration et la mise à jour des recommandations sur l'eau potable et poursuivre sa collaboration avec le Comité fédéral-provincial-territorial en vue de trouver des moyens d'accélérer le processus d'approbation de ces recommandations. Les facteurs qui entravent l'approbation et la publication des recommandations devraient être communiqués aux Canadiens de façon transparente.

Réponse de Santé Canada. Au cours des deux dernières années, Santé Canada a simplifié le processus d'élaboration des recommandations afin de parvenir à élaborer de cinq à sept recommandations par année. Il a fixé cet objectif en tenant compte du fait qu'il faut de deux à trois ans pour élaborer, examiner et approuver une recommandation et qu'un nombre croissant de scientifiques procèdent actuellement à des évaluations. Il est préférable de fixer un nombre approximatif de recommandations à élaborer plutôt que des limites temporelles pour leur élaboration, car de nombreux facteurs influent sur le temps nécessaire pour élaborer une recommandation (par exemple, un contaminant donné peut se retrouver sous une ou plusieurs formes, ses incidences possibles sur la santé peuvent être

nombreuses ou limitées, il existe une ou plusieurs voies d'exposition au produit). Un plan de travail pluriannuel qui tient compte du délai de deux à trois ans nécessaire pour élaborer une seule recommandation sera préparé et présenté au Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable pour qu'il l'approuve.

Le processus simplifié comporte également des mesures que l'on met en œuvre pour accélérer le processus d'approbation. Ces mesures visent la définition des étapes et des dates pour l'évaluation de toutes les recommandations, l'élaboration et la mise en œuvre de procédures normales d'exploitation et de pratiques exemplaires, la communication permanente entre les membres du Comité afin de cerner et de régler rapidement les problèmes, et l'approbation des recommandations à des moments qui ne sont pas limités aux réunions régulières du Comité. Santé Canada surveillera le déroulement des travaux et proposera des changements, au besoin, pour veiller à ce que les recommandations soient élaborées et approuvées rapidement. En outre, le Ministère publiera sur son site Web l'état des travaux relatifs à l'élaboration des recommandations, exposant, s'il y a lieu, les raisons des retards, comme de nouvelles données (scientifiques ou technologiques), ou la nécessité d'élaborer et d'utiliser de nouvelles méthodes pour évaluer les risques.

4.23 Le cas du trichloroéthylène. Une recommandation pour le trichloroéthylène (TCE) a été publiée pour la première fois en 1987. En 1993, le TCE a été déclaré substance toxique en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et ajouté à la liste prioritaire des substances que Santé Canada devait examiner. Cependant, le Ministère n'a donné une plus haute priorité à la réévaluation de la recommandation pour le TCE qu'en mai 2000.

4.24 En octobre 2000, nous avons reçu une pétition en matière d'environnement (pétition n° 25) sollicitant une révision de la concentration maximale acceptable de TCE. Le ministre de la Santé a répondu à la pétition et s'est engagé à activer l'examen de la recommandation pour le TCE. En 2003, nous avons fait le suivi de la pétition et constaté que Santé Canada avait mis deux ans à évaluer cette recommandation. Une évaluation subséquente effectuée par le Comité FPT a retardé l'approbation de la recommandation. En mai 2005, après 12 ans à l'ordre du jour, le Comité FPT a finalement approuvé la recommandation pour le TCE.

4.25 Suivi des recommandations sur les pesticides. L'utilisation des pesticides au Canada a causé la contamination de l'eau potable. Les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* portent actuellement sur 30 pesticides homologués au pays. En 2003, nous

avons signalé que l'élaboration de recommandations pour les pesticides avait pris du retard par rapport à l'homologation et à l'utilisation des nouveaux pesticides, et nous avons recommandé que Santé Canada élabore des recommandations pour les pesticides qui présentent les plus grands risques pour les Canadiens. Par la suite, Santé Canada s'était engagé à établir un classement des pesticides présentant le plus haut potentiel de contamination de l'eau de surface et de l'eau souterraine afin que l'on en tienne compte dans le processus d'établissement des priorités des Recommandations.

4.26 La présente vérification nous a donné l'occasion de faire le suivi des progrès réalisés à l'égard de cet engagement. Santé Canada a indiqué que ces travaux sont en cours et qu'ils seront terminés d'ici la fin de 2005.

Un arriéré de recommandations à examiner

4.27 Les types de recommandations qu'élabore Santé Canada pour l'eau potable portent sur des paramètres microbiologiques, chimiques, physiques et radiologiques. Le Ministère donne la plus haute priorité aux recommandations concernant les paramètres microbiologiques; il les revoit donc sur une base continue. Par contre, l'examen des autres types de recommandations résulte de nouvelles données acquises sur les risques pour la santé et les risques d'exposition aux contaminants. Or, Santé Canada n'a pas été en mesure d'examiner les recommandations concernant les paramètres chimiques et physiques en temps opportun. Environ 50 des 83 recommandations portant sur les paramètres chimiques et physiques ont plus de 15 ans. Il est donc possible qu'elles doivent être mises à jour pour prendre en compte les connaissances scientifiques actuelles et protéger la santé des Canadiens. À notre avis, cet arriéré des recommandations à examiner est inacceptable.

Des organisations internationales collaborent à l'élaboration de recommandations pour l'eau potable

À l'instar de Santé Canada, des organisations comme la United States Environmental Protection Agency (agence américaine pour la protection de l'environnement) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) élaborent des recommandations et des normes sur la qualité de l'eau.

Les membres du personnel de Santé Canada tiennent compte des données sur les risques pour la santé compilées par leurs homologues internationaux lorsqu'ils élaborent les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*. Le Ministère participe également à l'élaboration des recommandations pour la qualité de l'eau potable de l'OMS.

4.28 Santé Canada convient qu'il y a un arriéré et il a déjà pris des mesures pour accélérer l'évaluation des recommandations. Le Ministère utilise par exemple des modèles et des listes de contrôle pour assurer l'uniformité de la documentation et il applique des procédures standard pour faciliter le travail des évaluateurs. Afin de faire une utilisation optimale des ressources disponibles, Santé Canada a dressé une liste prioritaire des contaminants à examiner d'après les risques pour la santé, les risques d'exposition aux contaminants et les découvertes récentes dans le domaine de l'analyse et du traitement de l'eau. De plus, le Comité FPT a raccourci la période de consultation publique dans la mesure du possible. Nous croyons toutefois que cela n'est peut-être pas suffisant pour éliminer rapidement l'arriéré.

4.29 Dans le discours du Trône de 2002, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'accélérer le travail entrepris avec les provinces pour améliorer les recommandations nationales sur la qualité de l'eau. Malgré cet engagement, Santé Canada a indiqué que le budget de l'unité chargée d'élaborer les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* a été réduit de 3,38 millions à 2,70 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 20 p. 100 pour la période de 2001 à 2005.

4.30 À l'heure actuelle, 13 évaluateurs de Santé Canada sont chargés d'élaborer de nouvelles recommandations. Ils sont aussi responsables d'éliminer l'arriéré actuel d'environ 50 recommandations portant sur des paramètres chimiques et physiques, qui doivent être réévaluées. Or, compte tenu du rythme actuel des travaux, il faudra au moins dix ans pour éliminer cet arriéré. Si d'autres contaminants devaient être ajoutés à la liste, la situation pourrait empirer.

4.31 Recommandation. Santé Canada devrait produire et appliquer un plan de travail afin d'éliminer l'arriéré d'environ 50 recommandations pour la qualité de l'eau potable, qui pourraient nécessiter une mise à jour afin de tenir compte des connaissances scientifiques de l'heure. Le Ministère devrait également indiquer clairement les recommandations qui doivent être examinées, la priorité qui leur est donnée, les cibles de révision et les échéances connexes.

Réponse de Santé Canada. En 2004, Santé Canada a effectué un examen complet de toutes les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*, sans égard à la date de leur publication, y compris celles qui ont été élaborées il y a plus de 15 ans (que l'on définit comme arriéré). Ce processus a permis de déterminer quelles recommandations devaient être examinées; les priorités pour l'élaboration de nouvelles recommandations seront établies à partir du risque pour la santé publique plutôt que de la date de publication d'une recommandation. Cet examen exhaustif sera effectué tous les deux ans afin de déterminer quelles recommandations doivent faire l'objet d'un examen.

En ce qui concerne les recommandations de plus de 15 ans, plus de la moitié d'entre elles ont été reconduites, car elles protègent la santé humaine. La liste des recommandations reconduites sera publiée sur le site Web, ainsi qu'une liste des recommandations qui devront faire l'objet d'un examen.

L'examen des autres recommandations de plus de 15 ans et d'autres recommandations plus récentes est prévu soit dans le plan de travail actuel, soit dans un plan de travail pluriannuel qui doit être élaboré et approuvé par le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable.

Santé Canada doit continuer de promouvoir les Recommandations

4.32 Les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* ne comprennent pas d'ordre de priorité pour les contaminants. Un tel ordre de priorité pourrait orienter les activités de surveillance et de mise en œuvre des mesures de protection des parties intéressées. Comme il s'y est engagé dans sa stratégie de développement durable de 2004, Santé Canada vient de publier le document *De la source au robinet : Guide d'application de l'approche à barrières multiples pour une eau potable*. Cette approche reconnaît que les risques éventuels ne nécessitent pas tous le même degré d'attention et que les ressources devraient être affectées là où les risques sont les plus grands.

4.33 Misant sur cette directive, Santé Canada dirige un projet d'élaboration d'une liste de contaminants à haut risque, qui permettrait aux fournisseurs d'eau potable disposant de ressources limitées de mieux orienter leurs activités de surveillance. Nous invitons Santé Canada à poursuivre dans cette voie.

La conformité du gouvernement fédéral aux *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*

4.34 Le *Code canadien du travail* exige que tous les employeurs régis par le gouvernement fédéral appliquent les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*. Afin de vérifier si le gouvernement fédéral s'acquitte de l'obligation que lui confère la loi et fournit une eau potable conforme aux *Recommandations*, nous avons choisi un échantillon de six ministères et organismes fédéraux qui ont la garde de plusieurs installations ou qui offrent des services à une population importante. Il s'agit de l'Agence des services frontaliers du Canada, de Service correctionnel Canada, d'Affaires étrangères Canada, de la Défense nationale, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et de l'Agence Parcs Canada. Nous avons choisi 35 emplacements de ces six ministères et organismes, qui reflètent la diversité des installations fédérales. Parmi ces emplacements figuraient, entre autres, des parcs nationaux et des lieux historiques, des bases militaires, des établissements correctionnels fédéraux, des points d'entrée, des missions du Canada à l'étranger et des immeubles à bureaux fédéraux.

Les procédures ministérielles manquent d'uniformité

4.35 Les six ministères et organismes que nous avons vérifiés avaient établi, ou établissaient, des procédures de gestion ou de contrôle de l'eau potable à leurs emplacements et installations. Nous avons axé l'examen de ces procédures sur deux éléments essentiels à l'approvisionnement en eau potable : l'évaluation des risques et les exigences en matière d'analyse.



Le gouvernement fédéral doit assurer la salubrité de l'eau sur les bases militaires, dans les parcs nationaux et dans les installations fédérales.

4.36 Importance de l'évaluation des risques. La gestion de l'eau potable est un domaine complexe. Pour garantir la salubrité de l'eau potable dans leurs installations, les ministères et organismes doivent tenir compte de plusieurs facteurs, notamment :

- la source d'approvisionnement en eau (municipale ou non municipale, eau de surface ou eau souterraine);
- la taille et l'emplacement du système de traitement de l'eau (petit ou gros, accessible ou éloigné);
- la méthode de traitement de l'eau (désinfection ou filtration);
- la conception du réseau de distribution (ancien ou nouveau, simple ou complexe);
- les exigences opérationnelles (fréquence de la surveillance et des analyses, entretien, accréditation du personnel).

La variabilité de ces facteurs détermine le niveau de risque du système d'approvisionnement en eau et le degré d'intervention nécessaire pour assurer la salubrité de l'eau potable. Cela comprend l'étendue du traitement, les procédures de surveillance, la fréquence de l'échantillonnage et des analyses, et d'autres mesures de gestion.

4.37 Trois des six ministères et organismes que nous avons examinés, soit Défense nationale, Service correctionnel Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ont adopté des directives concernant la gestion du niveau de risque que posent leurs sources d'eau. Dans 18 emplacements de ces trois organismes, nous avons demandé aux représentants de ces organismes s'ils avaient effectivement évalué les risques; la plupart ont répondu que non. L'Agence des services frontaliers du Canada a choisi une démarche différente en effectuant une évaluation des risques propres à des installations alimentées par une source d'eau non municipale. Précisons cependant que les procédures d'analyse mises en œuvre par l'administration centrale de l'Agence ne sont pas entièrement fondées sur le risque.

4.38 Les ministères et les organismes que nous avons vérifiés ont reconnu qu'ils ont la responsabilité, en vertu du *Code canadien du travail*, de fournir de l'eau potable à leurs employés et l'obligation de se conformer aux *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*. Nous nous attendions donc à ce que leurs procédures comprennent des exigences en matière d'analyse correspondant à celles indiquées dans les *Recommandations*. Or, nous avons constaté que les procédures en vigueur variaient beaucoup; elles étaient

détaillées (Défense nationale, Service correctionnel Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada), incomplètes (Agence des services frontaliers du Canada et Agence Parcs Canada) ou imprécises (Affaires étrangères Canada).

Une combinaison de méthodes d'analyse bactériologique dans les emplacements retenus

4.39 Afin d'être sûre pour la consommation humaine, l'eau doit respecter toutes les recommandations concernant les paramètres chimiques, physiques, microbiologiques (y compris bactériologiques) et radiologiques décrites dans les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*. Nous avons examiné spécialement les analyses des paramètres bactériologiques dans tous les emplacements, car ils constituent l'élément le plus critique qui pourrait poser un risque imminent pour la santé humaine.

4.40 Les procédures d'analyse sont établies d'après un certain nombre de facteurs dont la taille de la population approvisionnée et la source d'eau (municipale ou non municipale). Le nombre d'échantillons d'analyse peut être réduit si le risque de contamination est faible. Par exemple, les emplacements qui s'approvisionnent à une source municipale nécessiteraient normalement moins d'analyses que ceux qui s'approvisionnent à une source non municipale.

4.41 Nous avons trouvé une combinaison de procédures d'analyse, tant au sein d'une même organisation qu'entre les organisations. Cette combinaison reflétait des niveaux très variables de conformité aux Recommandations, allant de la non-conformité à une conformité supérieure. Nous avons constaté qu'aucune analyse de l'eau n'était faite dans dix emplacements. À notre avis, même si l'eau de neuf de ces emplacements provient d'une source municipale, il est quand même nécessaire de faire un certain nombre d'analyses fondées sur l'évaluation des risques.

4.42 Les analyses de dépistage d'*E. coli* dans les emplacements fédéraux. La présence dans l'eau d'*E. coli*, un indicateur certain de contamination d'origine fécale, peut poser un risque imminent pour la santé humaine. Les Recommandations indiquent que sa détection devrait donner lieu à la diffusion immédiate d'un avis d'ébullition de l'eau. Nous avons vérifié si toutes les installations recevant de l'eau d'une source non municipale faisaient des analyses en vue de détecter la présence d'*E. coli* et, dans les cas où elle avait été détectée, si l'installation avait immédiatement diffusé un avis d'ébullition de l'eau conformément aux Recommandations. Des 15 emplacements qui

Analyse de la qualité microbiologique de l'eau

La qualité microbiologique de l'eau est actuellement déterminée principalement par l'analyse de deux paramètres, soit les bactéries coliformes totales et les bactéries coliformes d'origine fécale, l'espèce *E. coli* étant un indicateur de la présence de ces dernières. Selon les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*, il est important de faire des analyses fréquentes de l'eau afin de détecter l'*E. coli*, car sa présence est aussi une indication que d'autres micro-organismes nuisibles comme les virus et les protozoaires pourraient s'y trouver. Les Recommandations précisent qu'aucun échantillon ne devrait contenir d'*E. coli* ou d'autres bactéries coliformes.

Les troubles gastro-intestinaux peuvent être mortels

La maladie la plus commune attribuable aux micro-organismes pathogènes qui vivent dans l'eau est l'affection gastro-intestinale ou diarrhée. On ne considère généralement pas cette maladie comme une menace pour la vie, du moins pour les adultes en bonne santé, mais des cas de mortalité peuvent survenir au sein de sous-populations à risque comme les nourrissons, les aînés et les personnes ayant un système immunitaire affaibli.

recevaient de l'eau d'une source non municipale, un ne faisait pas l'objet d'analyses pour détecter la présence d'*E. coli* et le personnel d'un autre emplacement ne savait pas si de telles analyses étaient effectuées. Nous avons aussi relevé cinq cas de présence confirmée d'*E. coli* dans l'eau du robinet. Dans tous les cas, des mesures avaient été prises sur-le-champ pour remédier à la situation. Néanmoins, dans deux des cinq cas signalés, un avis d'ébullition de l'eau n'avait pas été diffusé immédiatement, contrairement à ce qu'exigent les Recommandations.

Le besoin d'une orientation claire au niveau central

4.43 Les écarts de conformité que nous avons relevés dans les procédures ministérielles et dans les procédures d'analyse des emplacements que nous avons examinés démontrent la nécessité d'une orientation plus claire au niveau central. Bien que les ministères et organismes fédéraux soient tous assujettis au *Code canadien du travail*, leurs politiques, procédures et exigences diffèrent en matière d'eau potable. Il s'ensuit que les Recommandations fédérales ne sont pas appliquées uniformément à l'échelle du gouvernement et que, dans certains cas, les employés sont exposés à des risques potentiels pour la santé. L'information actuelle qui est contenue dans le *Code canadien du travail* et dans la Directive sur l'hygiène publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, par l'intermédiaire du Conseil national mixte, n'est pas suffisante pour guider les ministères et les organismes. Elle ne décrit pas avec précision les étapes d'une démarche fondée sur le risque visant à garantir que l'eau est potable et conforme aux Recommandations.

4.44 Dans sa Stratégie de développement durable de 2004, Santé Canada a reconnu la nécessité de fournir des directives additionnelles aux ministères et organismes fédéraux sur les mesures à prendre pour se conformer aux Recommandations. Le Ministère s'est engagé à élaborer, de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, un cadre de conformité pour la qualité de l'eau potable dans les domaines de compétence fédérale.

4.45 Ébauche d'un document d'orientation détaillé, fondé sur le risque. Pour donner suite à l'engagement pris dans sa Stratégie de développement durable, Santé Canada a mis sur pied un groupe de travail interministériel composé de membres de onze autres ministères et organismes et il a préparé une ébauche de document d'orientation. Ce document traite de façon détaillée de tous les aspects d'un système d'eau potable. Il donne des avis sur les questions liées à l'eau potable que doivent régler les ministères et organismes, dont les exigences en

Le saviez-vous?

- Le nombre approximatif de visiteurs dans les parcs nationaux et dans les aires marines nationales de conservation en 2003-2004 : **environ 12 millions**
- Le nombre d'employés de la fonction publique fédérale en 2004 : **366 664**
- Le nombre de détenus dans les établissements correctionnels fédéraux en 2003-2004 : **environ 12 000**

matière d'échantillonnage et d'analyse, l'évaluation de la source d'eau et les normes opérationnelles. Le document est aussi fondé sur le risque : il mentionne que le degré d'intervention nécessaire pour assurer la salubrité de l'eau potable dépend de facteurs propres à l'emplacement et il indique la fréquence de l'échantillonnage et des analyses qui sont essentiels dans des cas particuliers. Le document s'applique à tous les organismes fédéraux qui fournissent de l'eau potable aux fonctionnaires fédéraux, ainsi qu'aux détenus, aux visiteurs et aux clients, puisque ces organismes sont responsables de la salubrité de l'eau dans leurs installations.

4.46 Recommandation. Santé Canada devrait terminer le document d'orientation qu'il prépare sur l'approvisionnement en eau potable dans les domaines de compétence fédérale et le transmettre à tous les administrateurs généraux. Il devrait également mettre ce document à jour, lorsque cela est nécessaire, et promouvoir son utilisation par les organismes fédéraux.

Réponse de Santé Canada. Le document *Conseils pour un approvisionnement en eau potable salubre dans les secteurs de compétence fédérale* a été achevé et approuvé par le Groupe de travail interministériel sur l'eau potable en juin 2005, après la tenue de consultations avec chaque ministère.

Le document d'orientation sera publié sur le site Web de Santé Canada, et le sous-ministre de Santé Canada informera tous les administrateurs généraux de la publication du document. Santé Canada examinera et mettra à jour le document régulièrement, en collaboration avec le Groupe de travail interministériel. Santé Canada et les coprésidents du Groupe de travail interministériel collaboreront avec le Conseil du Trésor en ce qui concerne l'adoption du document d'orientation, conformément à la recommandation 4.47.

4.47 Recommandation. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, par l'intermédiaire du Conseil national mixte, devrait adopter les directives du document d'orientation sur l'approvisionnement en eau potable dans les domaines de compétence fédérale et rendre leur application obligatoire en vertu de la Directive sur l'hygiène.

Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor. Quand le Conseil national mixte rouvrira la directive pour renégociation, le Secrétariat du Conseil du Trésor présentera un amendement afin que le document d'orientation soit intégré à la Directive sur l'hygiène.

L'eau potable à bord des trains de voyageurs, des avions et des navires de croisière

Le saviez-vous?

- Le nombre de passagers de Via Rail en 2004 : **environ 3,9 millions**
- Le nombre de passagers de navires de croisière ayant accosté dans les grands ports du Canada en 2004 : **environ 1,3 million**
- Le nombre de passagers de vols nationaux et internationaux au Canada en 2004 : **environ 60 millions**

4.48 Chaque année, des millions de Canadiens et de visiteurs internationaux voyagent à bord des trains, des avions et des navires de croisière en transit au Canada ou en partance du Canada. Si les systèmes d'approvisionnement en eau ne sont pas adéquats, la santé des passagers de ces moyens de transport pourrait être menacée par l'eau contaminée utilisée pour boire et préparer de la glace, des aliments et des boissons. Nous avons évalué les mécanismes qu'emploie Santé Canada pour protéger les voyageurs, dont le cadre législatif et le processus d'inspection.

4.49 Cadre législatif. Le *Règlement sur l'eau potable des transports en commun* confère à Santé Canada le pouvoir et l'obligation d'inspecter l'eau de consommation et les systèmes d'eau potable à bord des véhicules des transporteurs publics et dans leurs services auxiliaires. En vertu du *Règlement*, les transporteurs publics doivent assurer la salubrité de l'eau potable à bord de leurs véhicules en stérilisant et en maintenant en bon état leurs systèmes d'eau potable. Les programmes d'inspection de Santé Canada décrivent aussi les responsabilités d'autosurveillance des transporteurs publics, lesquelles sont communiquées dans les ententes que conclut Santé Canada avec ces derniers.

4.50 La réglementation sur l'eau potable est désuète.

Contrairement au règlement d'application du *Code canadien du travail*, qui régit la qualité de l'eau potable, le *Règlement sur l'eau potable des transports en commun* adopté en 1954 ne fait pas référence aux *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*.

Nous croyons comprendre que les services auxiliaires comprennent les installations sur les terrains et à l'intérieur des gares, des aéroports et des autres édifices dont font usage les trains, les avions, les navires et d'autres véhicules. Toutefois, le *Règlement sur l'eau potable des transports en commun* ne définit pas avec précision les services auxiliaires dans le cas des transporteurs publics, créant ainsi une zone grise en ce qui concerne les responsabilités d'inspection. De plus, il pourrait être nécessaire de revoir les pénalités imposées pour avoir enfreint les dispositions du *Règlement* (actuellement une amende maximale de 200 \$ ou une peine d'emprisonnement de trois mois).

4.51 Programmes d'inspection. Santé Canada fait l'inspection de véhicules depuis plus de 30 ans. Au milieu des années 1990, suite à une évaluation exhaustive des programmes ministériels, le financement direct du programme d'inspection de Santé Canada a été supprimé. Depuis ce temps, Santé Canada recouvre les coûts d'inspection auprès des transporteurs publics inspectés en vertu d'ententes volontaires.

Santé Canada a présentement des ententes d'inspection avec deux grandes sociétés ferroviaires; pour les navires de croisière, il a recours à un processus d'inspection harmonisé avec celui des United States Centers for Disease Control and Prevention (centres américains chargés du contrôle et de la prévention des maladies) (voir la pièce 4.3).

Pièce 4.3 Le processus d'inspection des trains de voyageurs et des navires de croisière de Santé Canada

- Les agents d'hygiène du milieu de Santé Canada inspectent l'eau potable et les systèmes d'eau potable à bord des trains de voyageurs et des navires de croisière. À cette fin, ils examinent les rapports d'analyse et de maladie. Ils inspectent aussi la préparation des aliments et les conditions générales d'hygiène.
- Les inspections ont lieu une ou deux fois par année.
- Un système de notation est utilisé pour tous les éléments examinés afin d'obtenir une évaluation globale. On attribue une note plus élevée aux éléments critiques qui pourraient constituer un risque imminent pour la santé.
- La note totale détermine si l'inspection a entraîné une réussite ou un échec.
- Le capitaine ou le gestionnaire du véhicule est immédiatement avisé de la note obtenue lors de l'inspection et des mesures correctives à prendre.
- Les transporteurs publics sont invités à faire parvenir sans délai une déclaration à Santé Canada sur les mesures correctives qui ont été prises.
- Lorsqu'un risque imminent pour la santé est détecté à bord d'un navire de croisière, Santé Canada peut recommander une interdiction de naviguer. Le Ministère peut aussi publier un avis aux voyageurs si les infractions constatées à bord d'un navire sont susceptibles de mettre en danger la santé publique.

Il n'y a aucune inspection de l'eau potable à bord des avions

4.52 Santé Canada n'a pas conclu d'entente avec les compagnies aériennes. Il n'inspecte donc pas l'eau potable à bord des avions. Le Ministère a préparé des ébauches de procédures et de lignes directrices pour l'inspection des avions. Cependant, les négociations concernant la mise en œuvre de ces procédures d'inspection en vertu d'ententes volontaires n'ont pas abouti. Par conséquent, Santé Canada ne peut pas se prononcer sur la qualité de l'eau potable fournie par les compagnies aériennes au Canada. À titre comparatif, mentionnons que les États-Unis ont conclu des ententes avec 12 compagnies aériennes et sont à négocier des ententes distinctes avec deux autres compagnies. Ces ententes visent à accroître la surveillance des analyses de la qualité de l'eau, à désinfecter régulièrement les systèmes d'approvisionnement en eau et à assurer le respect d'exigences plus strictes concernant la divulgation de renseignements au public. Ces 14 compagnies aériennes regroupent la plupart des avions assurant

le transport des passagers américains. Au cours d'études menées en 2004, la United States Environmental Protection Agency (agence américaine de protection de l'environnement) a analysé l'eau des réservoirs de 327 avions de passagers effectuant des vols nationaux et internationaux. Ces analyses ont révélé qu'environ 15 p. 100 des avions inspectés transportaient de l'eau contaminée par des bactéries coliformes.

4.53 Recommandation. Santé Canada devrait prendre des mesures pour garantir aux Canadiens que l'eau des avions est potable en permanence et, notamment, recommencer à faire des inspections régulières à bord de ceux-ci.

Réponse de Santé Canada. Santé Canada négocie avec l'industrie du transport aérien depuis quatre ans. L'industrie, représentée par l'Association du transport aérien du Canada, a déclaré qu'elle ne veut pas payer les services d'inspection de Santé Canada. Le Ministère continuera à travailler avec les sociétés aériennes pour les convaincre de participer à son programme d'inspection volontaire à recouvrement des coûts.

Santé Canada continuera à inspecter les aéronefs en cas de plainte, d'urgence ou d'autre incident lorsqu'il y a manifestement un risque pour la santé publique.

Santé Canada examinera les possibilités de financement pour veiller à ce que l'eau potable utilisée dans l'industrie du transport aérien fasse l'objet d'inspections régulières; ce faisant, il tiendra compte des injustices susceptibles de se produire par rapport à d'autres transporteurs qui paient déjà pour participer au programme volontaire à recouvrement des coûts.

Les lacunes et les incohérences de la méthode d'inspection de Santé Canada

4.54 Nous reconnaissons que Santé Canada a des protocoles d'inspection détaillés pour les navires de croisière et qu'il tente d'établir un système de gestion détaillée semblable en collaboration avec deux grandes sociétés ferroviaires. Toutefois, nous avons constaté que la méthode d'inspection actuelle du Ministère présente des lacunes et des incohérences.

- Dans l'ensemble, la plupart des navires de croisière inspectés obtiennent une bonne note de passage. Cependant, les conséquences des manquements graves et des échecs à l'inspection pour ce qui est des trains de voyageurs et des navires de croisière ne sont pas très bien connues. Par exemple, un navire

de croisière ayant échoué à l'inspection deux années de suite a continué à naviguer malgré ces échecs (voir l'exemple d'un navire de croisière ayant échoué à l'inspection, page 25). Santé Canada nous a informés qu'il n'a pas le pouvoir d'empêcher un navire de naviguer.

- Santé Canada n'a pas justifié la fréquence des inspections à bord des trains (le nombre d'inspections est minime si l'on considère les milliers de voyages qui sont effectués chaque année). De plus, les raisons données pour la fréquence des analyses de l'eau à bord des trains sont vagues.
- Nous reconnaissons que Santé Canada améliore actuellement le suivi qu'il effectue des inspections, des manquements graves et des déclarations sur les mesures correctives, en mettant en place et en développant un système d'information centralisé. Les rapports d'inspection ne sont cependant pas complets. Par exemple, ils ne décrivent pas systématiquement les mesures correctives immédiates dont ont été témoins les inspecteurs sur les navires de croisière.
- Les communications au sein de Santé Canada présentent des lacunes. Les déclarations sur les mesures correctives ne sont pas systématiquement affichées dans le système de suivi de l'information; les inspecteurs ne peuvent donc pas toujours les examiner.
- Il existe aussi des lacunes au niveau des communications avec le public. Les notes obtenues lors des inspections et les constatations relatives aux sociétés ferroviaires ne sont pas rendues publiques à l'heure actuelle. Les résultats de l'inspection des navires de croisière ne sont pas dévoilés aux passagers en temps opportun ou de façon détaillée, et Santé Canada n'a pas de mécanisme officiel pour garantir que les échecs subis lors des inspections leur sont communiqués. En revanche, le site Web du United States Vessel Sanitation Program (programme américain d'hygiène sur les navires) affiche les notes obtenues lors des inspections ainsi que les constatations détaillées.
- Les inspecteurs de Santé Canada nous ont dit qu'ils devraient recevoir une formation plus poussée pour acquérir une compréhension commune des critères d'inspection nationaux et une bonne connaissance des systèmes d'eau dont la complexité s'accroît sans cesse sur les navires de croisière.

Exemple d'un navire de croisière ayant échoué à l'inspection

En 2001, un navire de croisière a été inspecté et a obtenu une note de 43 p. 100. La note de passage pour un navire de croisière est de 86 p. 100. Les manquements graves concernant l'eau étaient notamment les suivants :

- L'eau potable ne pouvait être chlorée ou bromée au niveau minimal requis pendant le captage de l'eau.
- La désinfection n'était pas adéquate au point le plus éloigné du système d'eau potable.
- Il n'y avait pas d'enregistreur graphique pour le système d'eau potable à bord du navire.
- Les dispositifs anti-refoulement ou les clapets de non-retour n'étaient pas installés à plusieurs endroits du navire.
- Le matériel de captage de l'eau potable n'était pas entreposé ni marqué selon les méthodes prescrites.

Les représentants de Santé Canada ont jugé que ces lacunes pourraient occasionner de graves problèmes de santé. À son retour à un port canadien, en 2002, le navire de croisière a connu un autre échec en obtenant une note de 64 p. 100. Des manquements graves concernant l'eau ont contribué à cet échec. Santé Canada a de nouveau communiqué avec l'exploitant du navire au sujet des mesures correctives nécessaires, mais le navire a continué son voyage, démontrant le peu de conséquences des manquements graves et des échecs aux inspections.

Source : Adaptation d'un document de Santé Canada

4.55 Recommandation. Santé Canada devrait modifier le *Règlement sur l'eau potable des transports en commun* afin d'y inclure des renvois aux *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*, une définition claire des services auxiliaires et des pénalités plus adéquates pour les cas de non-conformité.

Réponse de Santé Canada. Santé Canada reconnaît qu'il faut moderniser les lois pour éliminer les risques pour la santé à bord des moyens de transport et propose une approche plus globale. Une nouvelle réglementation complète visant les moyens de transport et leurs services auxiliaires (en remplacement du *Règlement sur l'eau potable des transports en commun*) comprendra des dispositions sur les sanctions, des définitions et des renvois aux *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*. Elle tiendra compte des risques associés à l'eau potable, ainsi qu'aux aliments, à la qualité de l'air et aux conditions générales d'hygiène. Ce règlement appuierait les engagements pris par Santé Canada dans le cadre de la nouvelle *Loi sur la quarantaine* et au *Règlement sanitaire international* (Organisation mondiale de la Santé) qui a été modifié récemment.

L'état d'avancement du Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral

4.56 En plus du rôle qu'il joue pour garantir la salubrité de l'eau potable, le gouvernement fédéral a de nombreuses autres responsabilités dans le domaine de l'eau, notamment en ce qui concerne les eaux frontalières, les eaux navigables, les eaux arctiques, les pêches et les évaluations environnementales de projet. Au moins 19 ministères et organismes fédéraux exercent une foule d'activités liées à l'eau; c'est pourquoi il serait utile d'adopter une stratégie cohérente et concertée. Le gouvernement a fait différentes tentatives en ce sens au fil des ans, entre autres par l'intermédiaire de la Politique fédérale relative aux eaux.

4.57 Une politique fédérale stagnante. En 1987, le gouvernement a publié la Politique fédérale relative aux eaux suite à une vaste consultation sur l'eau menée au Canada. La Politique traçait les grandes lignes d'intervention pour les ressources en eau douce du Canada, lesquelles devaient éventuellement être précisées. La Politique proposait cinq objectifs stratégiques : l'établissement de prix réalistes, le leadership dans le domaine scientifique, la planification intégrée, le renouveau législatif et la sensibilisation du public. Ces objectifs étaient appuyés par des engagements stratégiques touchant 25 questions préoccupant le gouvernement fédéral. La Politique devait évoluer en fonction des nouvelles priorités et des nouveaux points de vue. Deux rapports d'étape ont été publiés, l'un en 1990 et l'autre en 1994, mais aucun autre rapport n'a été produit par la suite. De plus, au début des années 1990, les programmes fédéraux relatifs aux eaux ont subi des réductions considérables.

4.58 Regain d'intérêt du gouvernement fédéral pour l'eau. Depuis 2000, les questions liées à l'eau suscitent un regain d'intérêt. Cela résulte en partie des événements tragiques survenus à Walkerton, en Ontario. Le gouvernement fédéral a déclaré que l'eau était une priorité de développement durable en 2003. Composé de hauts fonctionnaires et coprésidé par Environnement Canada et Santé Canada, un comité interministériel a reçu le mandat d'élaborer un cadre de gestion de l'eau à l'intention du gouvernement fédéral afin de régler les questions relatives à la qualité et à la quantité de l'eau douce. Le comité a investi temps, argent et efforts en vue d'élaborer le Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral. Celui-ci a été approuvé par le comité au niveau des sous-ministres en février 2004. Le Cadre énonce en premier lieu une vision : « Une eau propre, salubre et sûre pour les humains et les écosystèmes ». Se greffent à cette vision cinq résultats finaux de l'activité fédérale dans le domaine de l'eau, c'est-à-dire la protection de la santé humaine par la distribution d'eau potable sûre, la santé des

écosystèmes, l'utilisation durable et l'économie, les risques et les prévisions environnementales, et la dimension mondiale.

4.59 Les ministères et les organismes fédéraux qui s'occupent des questions liées à l'eau participent à de nombreuses activités dans ce domaine, qu'il s'agisse d'initiatives internes ou d'aide du Canada à l'étranger. Compte tenu de la vaste portée de ces activités et pour appuyer le Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada s'est engagé, dans sa stratégie de développement durable de 2004, à répertorier les activités fédérales en cours dans ce domaine. Bien que le Secrétariat n'ait pas réussi à achever ce projet comme prévu en février 2004, il a recueilli des données auprès de tous les ministères et organismes visés, sauf un ministère, qui n'a pas encore fourni toute l'information demandée.

4.60 Prochaines étapes incertaines. Le Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral constitue une première étape vers l'élaboration d'une stratégie de l'eau cohérente au niveau fédéral. Toutefois, les deux comités de hauts fonctionnaires chargés de surveiller l'élaboration de ce cadre sont inactifs depuis le printemps 2004. Il est donc difficile de définir où en est actuellement le Cadre, et son avenir est incertain.

4.61 Recommandation. Environnement Canada, de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, devrait fournir des éclaircissements sur les prochaines étapes de l'utilisation du Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral, particulièrement en ce qui concerne les cinq résultats finaux.

Réponse d'Environnement Canada. En septembre 2004, le ministère de l'Environnement a lancé le processus de création du Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE). Le Cadre a pour but d'atteindre le plus haut niveau possible en matière de qualité de l'environnement afin d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens, de préserver notre environnement naturel et de favoriser notre compétitivité à long terme.

Le Cadre fédéral sur l'eau contribuera à réaffirmer les priorités de la politique fédérale sur l'eau dans le CCDE. Dix-neuf ministères ont participé aux travaux associés à l'élaboration du Cadre; ils ont décrit leurs activités en fonction de cinq objectifs finaux. Le Cadre sur l'eau vise notamment à aider à cibler les forces et les faiblesses des activités des ministères afin d'examiner toute la gamme des questions relatives à

l'eau. Environnement Canada va continuer de faire la promotion de l'esprit du cadre dans l'établissement des priorités et l'intégration des activités interministérielles reliées à l'eau.

Une prochaine étape importante, les résultats du Cadre fédéral sur l'eau seront intégrés dans le cadre plus large du CCDE selon les thèmes suivants :

Résultats du Cadre fédéral sur l'eau	Résultats du CCDE
Santé humaine	Santé et sécurité des Canadiens
Dangers et prévision environnementale	
Santé des écosystèmes	Environnement naturel
Utilisation durable et économie	Compétitivité à long terme

Les grandes stratégies visant à atteindre les objectifs du Cadre fédéral sur l'eau serviront également à l'élaboration de certains éléments du CCDE liés à l'eau. Une table ronde sur l'eau avec le Comité des sous-ministres sur les politiques concernant la durabilité et l'environnement aidera à réaffirmer les priorités fédérales sur l'eau et à aligner les activités concernant l'eau sur les différents mandats du CCDE. Les discussions de la table ronde et l'harmonisation déjà mentionnée sont prévus à l'automne 2005.

Conclusion

4.62 Les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* sont élaborées au moyen d'un processus dirigé par Santé Canada, qui est consultatif, transparent et fondé sur le risque et les connaissances scientifiques. Quoique le gouvernement fédéral se soit engagé à accélérer les travaux qu'il exécute en collaboration avec les provinces en vue d'améliorer les *Recommandations*, le processus demeure très lent. De plus, il y a un arriéré d'environ 50 recommandations qui pourraient nécessiter une mise à jour afin de tenir compte des connaissances scientifiques de l'heure.

4.63 Les six ministères et organismes fédéraux que nous avons examinés sont assujettis au *Code canadien du travail*, mais ils ont des politiques internes, des procédures et des exigences différentes en matière de salubrité de l'eau potable. La moitié de celles-ci sont

détaillées alors que les autres sont incomplètes ou imprécises. Nous avons aussi observé une diversité de procédures d'analyse dans les 35 emplacements retenus. Cela explique pourquoi le gouvernement n'applique pas uniformément les Recommandations fédérales. Cette variabilité montre l'importance d'une orientation centrale afin de mieux protéger la santé humaine dans les domaines de compétence fédérale. Cependant, dans les emplacements où des analyses sont effectuées, des mesures correctives ont été prises lorsqu'une contamination bactériologique a été détectée.

4.64 La méthode d'inspection de Santé Canada à bord des trains de voyageurs, des avions et des navires de croisière comporte des faiblesses. Le Ministère ne sait pas si l'eau à bord des avions est potable parce qu'il ne fait pas d'inspections de l'eau à bord de ceux-ci. Les protocoles d'inspection des navires de croisière sont détaillés et Santé Canada tente d'implanter un système de gestion détaillée semblable pour les trains de voyageurs en collaboration avec deux grandes sociétés ferroviaires. Néanmoins, nous avons relevé des lacunes et des incohérences, les plus importantes étant une réglementation désuète.

4.65 Publiée en 1987, la Politique fédérale relative aux eaux trace les grandes lignes des actions à entreprendre pour les ressources en eau douce du Canada. Après deux rapports d'étape produits dans les années 1990, la politique n'a fait aucun progrès. En 2003, le gouvernement fédéral a annoncé que l'eau douce était l'une de ses priorités de développement durable. Des hauts fonctionnaires ont consacré un temps considérable et beaucoup d'argent et d'efforts pour élaborer le Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral. Ce Cadre a été approuvé par les sous-ministres en 2004. Il est difficile de définir où en est actuellement le Cadre et son rôle n'a d'ailleurs jamais été clairement défini.

4.66 Dans l'ensemble, Santé Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont fait des progrès satisfaisants en ce qui concerne les engagements relatifs à l'eau potable que nous avons choisis dans leur stratégie de développement durable.

À propos de la vérification

Objectifs

Les trois objectifs de la vérification étaient les suivants :

- Déterminer si le gouvernement fédéral élabore et fournit des recommandations pour protéger la qualité de l'eau potable, en suivant un processus crédible.
- Déterminer la mesure dans laquelle le gouvernement fédéral fournit une eau potable dans les installations fédérales et sur les terres publiques, en conformité avec les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*, et évaluer ses systèmes de gestion et de surveillance de l'eau potable fournie par les transporteurs publics.
- Évaluer les progrès réalisés par les ministères et organismes fédéraux retenus relativement aux engagements qu'ils ont pris dans leur stratégie de développement durable et à leur réponse aux principales observations et recommandations de la commissaire à l'environnement et au développement durable concernant la gestion de l'eau et la protection de l'eau potable.

Étendue et méthode

Nous avons retenu trois secteurs d'intérêt correspondant à nos objectifs.

Processus d'élaboration des recommandations

Nous avons vérifié si Santé Canada avait bien défini les rôles et les responsabilités en vue de l'élaboration des *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* et s'il avait rempli son mandat en tant que secrétariat technique du Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable. Nous nous attendions à ce que Santé Canada ait mis en place un processus d'élaboration des Recommandations fondé sur la transparence, le risque, les connaissances scientifiques et la consultation, et aux délais d'exécution raisonnables. Nous avons examiné l'élaboration de trois recommandations pour l'eau potable (aluminium, arsenic et *E. coli*) et nous avons fait le suivi des observations et des recommandations formulées dans des vérifications antérieures (trichloroéthylène et pesticides). Nous avons vérifié si Santé Canada et Environnement Canada s'étaient dotés de mécanismes pour échanger de l'information scientifique sur l'eau. Nous avons aussi vérifié si Santé Canada avait analysé le degré d'application des Recommandations par provinces et par territoires.

La conformité du gouvernement fédéral et les transporteurs publics

Dans des installations fédérales et sur des terres publiques choisies, nous avons évalué la mesure dans laquelle le gouvernement fédéral s'acquitte de son obligation de fournir de l'eau potable.

Six ministères et organismes ont été choisis pour refléter la diversité des installations et des emplacements (urbains et éloignés, petits et grands) où le gouvernement fédéral fournit de l'eau potable; les populations approvisionnées (employés, clients et visiteurs); et la couverture géographique. Il s'agit d'Affaires étrangères Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada, de l'Agence Parcs Canada, de la Défense nationale, de Service correctionnel Canada et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Nous avons effectué des visites sur place dans tous les ministères et organismes choisis ou nous leur avons demandé de remplir un questionnaire de sondage électronique sur l'eau potable fournie dans leurs emplacements. Nous avons recueilli des données et examiné les documents à l'appui relatifs aux 35 emplacements fédéraux que nous avons choisis dans un but particulier. Ces emplacements représentaient en effet les différents types d'activités fédérales menées au pays et étaient approvisionnés par des sources d'eau potable municipales ou non municipales. Ils pouvaient donc nous renseigner sur l'état de la conformité du gouvernement fédéral.

Nous avons examiné les procédures et les directives centrales et internes des ministères et organismes, ainsi que la politique gouvernementale et les documents d'orientation produits par Santé Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Nous avons également examiné le Programme de santé au travail et de sécurité du public de Santé Canada afin de déterminer si la surveillance de la conformité des véhicules était efficace (trains de voyageurs, avions et navires de croisière).

Progrès réalisés par les ministères choisis relativement aux engagements pris dans leur stratégie à l'égard de l'eau potable et suivi des principales observations et recommandations de vérifications antérieures traitant de l'eau potable

Engagements de la stratégie de développement durable. Nous avons examiné ce qui suit :

- Les travaux de Santé Canada portant sur l'élaboration ou la mise à jour d'au moins six recommandations pour la qualité de l'eau potable et des eaux utilisées à des fins récréatives (stratégie de 2001).
- Les travaux de Santé Canada portant sur l'élaboration des *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*. Nous avons aussi évalué les progrès du Ministère quant à la mise au point d'une approche intégrée, de la source au robinet, pour la qualité de l'eau potable au Canada (stratégie de 2004).
- Les travaux de Santé Canada portant sur l'établissement d'un cadre de conformité pour la qualité de l'eau dans les domaines de compétence fédérale (stratégie de 2004).
- Les travaux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada visant à répertorier les activités fédérales en cours dans le domaine de l'eau à l'appui du Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral (stratégie de 2004). Nous avons également évalué l'état d'avancement de ce cadre.

Suivi des travaux de vérification précédents. Nous avons examiné ce qui suit :

- Les travaux de Santé Canada ayant pour objet de préparer une recommandation pour le trichloroéthylène (chapitre 7 de notre rapport de 2001 et chapitre 4 de notre rapport de 2003).
- Nous avons examiné les travaux de Santé Canada ayant pour objet d'appuyer l'élaboration de lignes directrices à jour sur la qualité de l'eau en ce qui a trait aux pesticides qui présentent les plus grands risques pour les Canadiens et leur environnement (chapitre 1 de notre rapport de 2003).

L'information quantitative que nous fournissons dans le présent chapitre est fondée sur des données puisées à même diverses sources, fédérales et autres. Nous sommes satisfaits de la vraisemblance des données, compte tenu de leur utilisation dans ce chapitre. Cependant, à moins d'indication contraire, les données n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Équipe de vérification

Directeur principal : Richard Arseneault

Directeur : Loc Nguyen

Reahla Balroop

Anne Charron

Marie-Josée Gougeon

Maxine Leduc

Alison Mudge

David Normand

Martine Paradis

Erin Windatt

Pour obtenir de l'information, veuillez joindre la Direction des communications en composant le (613) 995-3708 ou le 1 888 761-5953 (sans frais).

Annexe A Progrès réalisés à l'égard des engagements relatifs à l'eau potable dans les stratégies de développement durable

Nous avons évalué les progrès réalisés à l'égard des engagements relatifs à la gestion de l'eau et à la protection de l'eau potable dans les stratégies de développement durable des ministères fédéraux retenus. Les chiffres entre parenthèses, sous la rubrique Observations, correspondent au numéro des paragraphes où le sujet est abordé.

Engagement	Progrès	Observations
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada Diriger la collecte de données sur la politique et les programmes liés à l'eau de tous les ministères fédéraux visés (stratégie de 2004)	●	L'eau est une question qui intéresse au moins 19 ministères fédéraux. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada n'a pas réussi à achever ce projet comme prévu en février 2004. Il a néanmoins recueilli des données auprès de tous les ministères et organismes visés, sauf un ministère. (4.59)
Santé Canada Poursuivre l'élaboration des <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i> (stratégie de 2004)	●	Santé Canada, en tant que secrétariat technique du Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable, continue d'élaborer des recommandations sur la qualité de l'eau potable, qui sont fondées sur les connaissances scientifiques. (4.16)
Mettre au point une approche intégrée, de la source au robinet, visant la qualité de l'eau potable au Canada (stratégie de 2004)	●	Santé Canada, en collaboration avec Environnement Canada et les provinces et territoires, a produit deux documents : <i>De la source au robinet : L'approche à barrières multiples pour de l'eau potable saine</i> (2002) et <i>De la source au robinet : Guide d'application de l'approche à barrières multiples pour une eau potable saine</i> (2004). (4.32)
Travailler avec d'autres ministères fédéraux en vue de dresser un cadre de conformité pour la qualité de l'eau potable dans les domaines de compétence fédérale (stratégie de 2000)	◐	Pour donner suite à son engagement, Santé Canada a mis sur pied un groupe de travail interministériel composé de membres de onze autres ministères et organismes. Il a aussi préparé l'ébauche d'un document d'orientation détaillé et fondé sur le risque, mais qui est encore à l'état d'ébauche. (4.44-4.45)
Élaborer ou mettre à jour au moins six recommandations pour la qualité de l'eau potable et des eaux utilisées à des fins récréatives en collaboration avec les provinces et les territoires (stratégie de 2000)	●	Santé Canada a élaboré les six recommandations suivantes pour la qualité de l'eau potable : qualité bactériologique, avis d'ébullition de l'eau, toxine cyanobactérienne (microcystine-LR), turbidité, virus et trichloroéthylène. (4.20)

● Engagement respecté ◐ Progrès modérés ○ Peu ou pas de progrès

Annexe B Tableau des recommandations

Les recommandations formulées au chapitre 4 sont présentées ici sous forme de tableau. Le numéro du paragraphe où se trouve la recommandation apparaît en début de ligne. Les chiffres entre parenthèses correspondent au numéro des paragraphes où le sujet de la recommandation est abordé.

Recommandation	Réponse du Ministère
L'élaboration des <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i>	
<p>4.22 Santé Canada devrait établir des échéances internes précises pour l'élaboration et la mise à jour des recommandations sur l'eau potable et poursuivre sa collaboration avec le Comité fédéral-provincial-territorial en vue de trouver des moyens d'accélérer le processus d'approbation de ces recommandations. Les facteurs qui entravent l'approbation et la publication des recommandations devraient être communiqués aux Canadiens de façon transparente. (4.19-4.21)</p>	<p>Au cours des deux dernières années, Santé Canada a simplifié le processus d'élaboration des recommandations afin de parvenir à élaborer de cinq à sept recommandations par année. Il a fixé cet objectif en tenant compte du fait qu'il faut de deux à trois ans pour élaborer, examiner et approuver une recommandation et qu'un nombre croissant de scientifiques procèdent actuellement à des évaluations. Il est préférable de fixer un nombre approximatif de recommandations à élaborer plutôt que des limites temporelles pour leur élaboration, car de nombreux facteurs influent sur le temps nécessaire pour élaborer une recommandation (par exemple, un contaminant donné peut se retrouver sous une ou plusieurs formes, ses incidences possibles sur la santé peuvent être nombreuses ou limitées, il existe une ou plusieurs voies d'exposition au produit). Un plan de travail pluriannuel qui tient compte du délai de deux à trois ans nécessaire pour élaborer une seule recommandation sera préparé et présenté au Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable pour qu'il l'approuve.</p> <p>Le processus simplifié comporte également des mesures que l'on met en œuvre pour accélérer le processus d'approbation. Ces mesures visent la définition des étapes et des dates pour l'évaluation de toutes les recommandations, l'élaboration et la mise en œuvre de procédures normales d'exploitation et de pratiques exemplaires, la communication permanente entre les membres du Comité afin de cerner et de régler rapidement les problèmes, et l'approbation des recommandations à des moments qui ne sont pas limités aux réunions régulières du Comité. Santé Canada surveillera le déroulement des travaux et proposera des changements, au besoin, pour veiller à ce que les recommandations soient élaborées et approuvées rapidement. En outre, le Ministère publiera sur son site Web l'état des travaux relatifs à l'élaboration des recommandations, exposant, s'il y a lieu, les raisons des retards, comme de nouvelles données (scientifiques ou technologiques), ou la nécessité d'élaborer et d'utiliser de nouvelles méthodes pour évaluer les risques.</p>

Recommandation	Réponse du Ministère
<p>4.31 Santé Canada devrait produire et appliquer un plan de travail afin d'éliminer l'arriéré d'environ 50 recommandations pour la qualité de l'eau potable, qui pourraient nécessiter une mise à jour afin de tenir compte des connaissances scientifiques de l'heure. Le Ministère devrait également indiquer clairement les recommandations qui doivent être examinées, la priorité qui leur est donnée, les cibles de révision et les échéances connexes. (4.27-4.30)</p>	<p>En 2004, Santé Canada a effectué un examen complet de toutes les <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i>, sans égard à la date de leur publication, y compris celles qui ont été élaborées il y a plus de 15 ans (que l'on définit comme arriéré). Ce processus a permis de déterminer quelles recommandations devaient être examinées; les priorités pour l'élaboration de nouvelles recommandations seront établies à partir du risque pour la santé publique plutôt que de la date de publication d'une recommandation. Cet examen exhaustif sera effectué tous les deux ans afin de déterminer quelles recommandations doivent faire l'objet d'un examen.</p> <p>En ce qui concerne les recommandations de plus de 15 ans, plus de la moitié d'entre elles ont été reconduites, car elles protègent la santé humaine. La liste des recommandations reconduites sera publiée sur le site Web, ainsi qu'une liste des recommandations qui devront faire l'objet d'un examen.</p> <p>L'examen des autres recommandations de plus de 15 ans et d'autres recommandations plus récentes est prévu soit dans le plan de travail actuel, soit dans un plan de travail pluriannuel qui doit être élaboré et approuvé par le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable.</p>
<p>La conformité du gouvernement fédéral aux <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i></p>	
<p>4.46 Santé Canada devrait terminer le document d'orientation qu'il prépare sur l'approvisionnement en eau potable dans les domaines de compétence fédérale et le transmettre à tous les administrateurs généraux. Il devrait également mettre ce document à jour, lorsque cela est nécessaire, et promouvoir son utilisation par les organismes fédéraux. (4.43-4.45)</p>	<p>Le document <i>Conseils pour un approvisionnement en eau potable salubre dans les secteurs de compétence fédérale</i> a été achevé et approuvé par le Groupe de travail interministériel sur l'eau potable en juin 2005, après la tenue de consultations avec chaque ministère.</p> <p>Le document d'orientation sera publié sur le site Web de Santé Canada, et le sous-ministre de Santé Canada informera tous les administrateurs généraux de la publication du document. Santé Canada examinera et mettra à jour le document régulièrement, en collaboration avec le Groupe de travail interministériel. Santé Canada et les coprésidents du Groupe de travail interministériel collaboreront avec le Conseil du Trésor en ce qui concerne l'adoption du document d'orientation, conformément à la recommandation 4.47.</p>

Recommandation	Réponse du Ministère
<p>4.47 Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, par l'intermédiaire du Conseil national mixte, devrait adopter les directives du document d'orientation sur l'approvisionnement en eau potable dans les domaines de compétence fédérale et rendre leur application obligatoire en vertu de la Directive sur l'hygiène. (4.43-4.45)</p>	<p>Quand le Conseil national mixte rouvrira la directive pour renégociation, le Secrétariat du Conseil du Trésor présentera un amendement afin que le document d'orientation soit intégré à la Directive sur l'hygiène.</p>
<p>4.53 Santé Canada devrait prendre des mesures pour garantir aux Canadiens que l'eau des avions est potable en permanence et, notamment, recommencer à faire des inspections régulières à bord de ceux-ci. (4.52)</p>	<p>Santé Canada négocie avec l'industrie du transport aérien depuis quatre ans. L'industrie, représentée par l'Association du transport aérien du Canada, a déclaré qu'elle ne veut pas payer les services d'inspection de Santé Canada. Le Ministère continuera à travailler avec les sociétés aériennes pour les convaincre de participer à son programme d'inspection volontaire à recouvrement des coûts.</p> <p>Santé Canada continuera à inspecter les aéronefs en cas de plainte, d'urgence ou d'autre incident lorsqu'il y a manifestement un risque pour la santé publique.</p> <p>Santé Canada examinera les possibilités de financement pour veiller à ce que l'eau potable utilisée dans l'industrie du transport aérien fasse l'objet d'inspections régulières; ce faisant, il tiendra compte des injustices susceptibles de se produire par rapport à d'autres transporteurs qui paient déjà pour participer au programme volontaire à recouvrement des coûts.</p>
<p>4.55 Santé Canada devrait modifier le <i>Règlement sur l'eau potable des transports en commun</i> afin d'y inclure des renvois aux <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i>, une définition claire des services auxiliaires et des pénalités plus adéquates pour les cas de non-conformité. (4.54)</p>	<p>Santé Canada reconnaît qu'il faut moderniser les lois pour éliminer les risques pour la santé à bord des moyens de transport et propose une approche plus globale. Une nouvelle réglementation complète visant les moyens de transport et leurs services auxiliaires (en remplacement du <i>Règlement sur l'eau potable des transports en commun</i>) comprendra des dispositions sur les sanctions, des définitions et des renvois aux <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i>. Elle tiendra compte des risques associés à l'eau potable, ainsi qu'aux aliments, à la qualité de l'air et aux conditions générales d'hygiène. Ce règlement appuierait les engagements pris par Santé Canada dans le cadre de la nouvelle <i>Loi sur la quarantaine</i> et au <i>Règlement sanitaire international</i> (Organisation mondiale de la Santé) qui a été modifié récemment.</p>

Recommandation	Réponse du Ministère								
L'état d'avancement du Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral									
<p>4.61 Environnement Canada, de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, devrait fournir des éclaircissements sur les prochaines étapes de l'utilisation du Cadre de gestion de l'eau pour le gouvernement fédéral, particulièrement en ce qui concerne les cinq résultats finaux. (4.56-4.60)</p>	<p>En septembre 2004, le ministère de l'Environnement a lancé le processus de création du Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE). Le Cadre a pour but d'atteindre le plus haut niveau possible en matière de qualité de l'environnement afin d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens, de préserver notre environnement naturel et de favoriser notre compétitivité à long terme.</p> <p>Le Cadre fédéral sur l'eau contribuera à réaffirmer les priorités de la politique fédérale sur l'eau dans le CCDE. Dix-neuf ministères ont participé aux travaux associés à l'élaboration du Cadre; ils ont décrit leurs activités en fonction de cinq objectifs finaux. Le Cadre sur l'eau vise notamment à aider à cibler les forces et les faiblesses des activités des ministères afin d'examiner toute la gamme des questions relatives à l'eau. Environnement Canada va continuer de faire la promotion de l'esprit du cadre dans l'établissement des priorités et l'intégration des activités interministérielles liées à l'eau.</p> <p>Une prochaine étape importante, les résultats du Cadre fédéral sur l'eau seront intégrés dans le cadre plus large du CCDE selon les thèmes suivants :</p>								
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="678 1146 1068 1209">Résultats du Cadre fédéral sur l'eau</th> <th data-bbox="1075 1146 1464 1209">Résultats du CCDE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="678 1218 1068 1331">Santé humaine Dangers et prévision environnementale</td> <td data-bbox="1075 1218 1464 1331">Santé et sécurité des Canadiens</td> </tr> <tr> <td data-bbox="678 1339 1068 1373">Santé des écosystèmes</td> <td data-bbox="1075 1339 1464 1373">Environnement naturel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="678 1381 1068 1415">Utilisation durable et économie</td> <td data-bbox="1075 1381 1464 1415">Compétitivité à long terme</td> </tr> </tbody> </table>		Résultats du Cadre fédéral sur l'eau	Résultats du CCDE	Santé humaine Dangers et prévision environnementale	Santé et sécurité des Canadiens	Santé des écosystèmes	Environnement naturel	Utilisation durable et économie	Compétitivité à long terme
Résultats du Cadre fédéral sur l'eau	Résultats du CCDE								
Santé humaine Dangers et prévision environnementale	Santé et sécurité des Canadiens								
Santé des écosystèmes	Environnement naturel								
Utilisation durable et économie	Compétitivité à long terme								
<p>Les grandes stratégies visant à atteindre les objectifs du Cadre fédéral sur l'eau serviront également à l'élaboration de certains éléments du CCDE liés à l'eau. Une table ronde sur l'eau avec le Comité des sous-ministres sur les politiques concernant la durabilité et l'environnement aidera à réaffirmer les priorités fédérales sur l'eau et à aligner les activités concernant l'eau sur les différents mandats du CCDE. Les discussions de la table ronde et l'harmonisation déjà mentionnée sont prévus à l'automne 2005.</p>									

Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes — 2005

Table des matières principale

Point de vue de la commissaire — 2005

- Chapitre 1** Pêches et Océans Canada — La Stratégie de gestion des océans du Canada
- Chapitre 2** L'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada
- Chapitre 3** La Stratégie canadienne de la biodiversité : une vérification de suivi
- Chapitre 4** La salubrité de l'eau potable : responsabilités fédérales
- Chapitre 5** L'eau potable dans les collectivités des Premières nations
- Chapitre 6** L'approvisionnement écologique
- Chapitre 7** Les stratégies de développement durable
- Chapitre 8** Les pétitions en matière d'environnement

